

# Modèle comptable harmonisé MCH2-light dans le Canton de Saint-Gall: la voie raisonnable

Berne, le 3 septembre 2010

Reinhold Harringer

Directeur du service des finances de la ville  
de Saint-Gall

# Aperçu

- Bilan: Comptabilité et/ou politique financière?
- Compte de résultat: Comme d'habitude
- Annexes: But et objet?

# Partie 1: Bilan – Comptabilité et politique financière

- Comptabilité neutre?
- Comptabilité et/ou politique financière?
- Évaluation du patrimoine administratif
- Rôle des capitaux propres

# Focalisation d'IPSAS: Situation du patrimoine

- Évaluation du patrimoine administratif
  - Retraitement / Amortissements selon la durée de vie
- Évaluation du patrimoine financier
  - Évaluation selon la valeur du marché
- Représentation des capitaux propres

# Critique du «True and Fair»

- Andreas Uhlig, NZZ 02.04.08:
  - «Critique croissante à la règle "Mark to market"»
  - Augmentation de la volatilité
- Dieter Pfaff, NZZ 31.05.08
  - L'évaluation du marché augmente la volatilité
  - Pas d'évidence empirique que les concepts de justes valeurs soient plus utiles à la prise de décision que d'autres concepts
- "Tagblatt" 30.06.10: Un commerçant ivre fait grimper le prix du pétrole à son plus haut cours de l'année

# Politique financière adaptée à la conjoncture

- Pas de contrôle des dépenses adapté à la conjoncture mais financement des investissements adapté à la conjoncture
- Mode de fonctionnement:
  - Haute conjoncture: Suppression de l'endettement, amortissements supplémentaires, formation de préfinancements, coefficient d'impôts stable
  - Récession: Augmentation de l'endettement, renoncement aux amortissements supplémentaires, annulation des préfinancements, coefficient d'impôts stable
- MCH2:
  - Compte de résultat: Compensation pendant 10 ans max.
  - Compte des investissements: niveau d'autofinancement/ d'endettement
  - Amortissements supplémentaires

# Représentation et évaluation du patrimoine administratif

- Patrimoine administratif dans le MCH2 comme jusqu'à présent:
  - Amortissements dégressifs et amortissements supplémentaires autorisés
  - Tendances: plutôt linéaire
- Pas de réévaluation dans le canton de Saint-Gall

# Évaluation des immeubles financiers

- MCH1: Valeurs d'acquisition
- MCH2: Réévaluation périodique (valeur marchande)
- Canton de Saint-Gall
  - Une réévaluation n'est pas conseillée
  - Évaluations ultérieures au mieux pour la valeur marchande,
  - Comme toujours principe de prudence
- Ville de Saint-Gall
  - Les valeurs comptables (= valeurs d'acquisition) correspondent en grande partie et dans l'ensemble à la valeur marchande
  - Exception: parcelles de construction qui sont réévaluées à la valeur de rendement



# Bilan – Plan comptable

## MCH2

14 Patrimoines  
administratifs

29 Capitaux propres

290 Financements  
spéciaux

....

293 Préfinancements

....

## Canton SG

11 PA ordinaire

13 PA Financements  
spéciaux

28 Patrimoine séparé

...

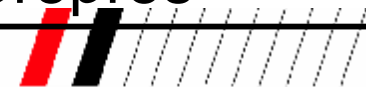
281 Financements spéciaux

282 Préfinancements

29 Capitaux propres

# Rôle des capitaux propres

	<b>Secteur public (MCH1)</b>	<b>Secteur privé</b>
Définition	Solde cumulé du CR	Différence Patrimoine / Capitaux externes
Fonction	Réserve de compensation fiscale	Protection Capitaux de tiers
Buts	Endettement net faible Équilibre du CR	Augmentation des capitaux propres Profits
Indicateurs	Endettement net Coefficient d'impôts	Rapp. FP/FE Rendement des capitaux propres



# Partie 2: Compte de résultat

- Plan comptable et présentation échelonnée du résultat
- Amortissements
- Demandes «d'affectation des bénéfices»

# Ajustement du plan comptable CR

- Nouveautés dans MCH2
  - Corrections d'évaluation
    - Corrections de valeur
    - Variations de stocks
  - Distinction entre charges et produits d'exploitation/financiers/extraordinaires
- Objectif du compte de résultat (Recommandation no 04 rubrique 1):
  - «Le compte de résultat présente pour la période comptable les augmentations (revenus) et les diminutions (charges) du patrimoine. »
- CR / CF dans le Canton de SG toujours selon MCH1
  - Pas de présentation du résultat en 3 niveaux

# 2<sup>ème</sup> niveau du compte de résultat

- 34 Charges financières
  - Charges d'intérêts
  - Pertes de change réalisées, patrimoine financier
  - Charges d'immeubles, patrimoine financier
  - Réévaluations des immobilisations PF
  - ....
- 44 Revenus financiers
  - Revenus des intérêts
  - Gains réalisés, patrimoine financier
  - Revenus des immeubles, patrimoine financier
  - Réévaluations des immobilisations PF
  - Revenus financiers de prêts et de participations PA
  - ....

# Amortissements

- Amortissements dans le Canton de Saint-Gall
  - la durée maximale légale de 25 ans demeure
  - Début des amortissements «au plus tard pendant l'année qui suit l'année de l'utilisation»
  - Amortissements dégressifs ou linéaires possibles
  - Amortissements directs
  - Amortissements supplémentaires autorisés

# Demandes pour «l'affectation de l'excédent de revenus»

- La collectivité publique ne peut pas faire de profits !
- Complication des évaluations de statistiques financières
- Demandes de crédits transparentes de l'exécutif via des amortissements supplémentaires, des préfinancements, etc.
- Autorisation par le Parlement / les citoyens

# Partie 3: Annexes

## Ordonnance cantonale Art. 22

- Tableau des flux de trésorerie
- Tableau des capitaux propres
- Tableau des provisions
- Tableau des participations
- Tableau des garanties
- Consolidation
- Tableau des immobilisations



# Arguments pour la comptabilité des immobilisations

- Instrument pour la planification de l'entretien ?
- Principes de base à des fins de sécurisation ?
- Représentation des «réserves latentes»
  - Vue des marchés de capitaux ?
  - Vue de la compensation financière ?
- Bénéfices?

# Lacunes de la comptabilité des immobilisations

- Demande un enregistrement des objets, un par un
  - Distinction pour les constructions de canaux et de routes?
- Travail coûteux et supplémentaire pour un modèle d'amortissement dégressif / par groupe
- Repose généralement sur les frais d'installation
  - Pas comparable au fil du temps

# Tableau des immobilisations

## Patrimoine administratif

### (selon les catégories)

- Estimation de la valeur de remplacement
- Appréciation de l'état (durée de vie)
- = Valeur actuelle estimée
- (Comparaison avec des valeurs de référence disponibles)
- = Valeur comptable de la comptabilité financière
- = «Patrimoine réserve latente»

# Tableau des immobilisations

## Exemple «Routes»

Valeur de remplacement

– 1'677'854 m<sup>2</sup> à 325.-- = 545 Mio.

État:

– Durée de vie totale = 40 ans

– Durée de vie restante = 15 ans

• Valeur actuelle estimée: = 205 Mio.

• Valeur comptable de la  
compatibilité financière 28 Mio.

• «Patrimoine réserve latente» = 177 Mio.

# Tableau de flux de trésorerie Ville SG

en Mio. de Fr.	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Cash flow exploitation (ind.)	+ 80,9	+ 51,0
Cash drain investissements	- 85,2	- 79,6
Cash flow financement	+ 38,5	+ 56,0
Modification des liquidités	+ 34,2	+ 27,4

# Partie 4: Conclusions

- Faux : Focalisation sur le patrimoine
    - Orientation sur le marché des capitaux
  - Juste: Commande et droit de crédit
    - Orientation sur les décideurs
  - Pensée à court terme
  - Trop complexe pour les communes de petite et moyenne importance
- => Saint-Gall a opté pour la variante éloignée d'IPSAS prévue dans MCH2. De plus, on peut se passer de certaines recommandations.

# Transposition de MCH2 dans les communes de saint-galloises

- Réévaluation du patrimoine administratif Non
  - Évaluation adaptée au marché du patrimoine financier En partie
  - Transposition du plan comptable Non, plus tard
  - Présentation échelonnée du résultat Non, plus tard
  - Tableau des immobilisations/ Comptabilité des immobilisations En partie
  - Tableau des flux de trésorerie Oui
  - Provisions / Délimitations En partie
  - Justificatif des capitaux propres Oui
  - Engagements conditionnels Oui
  - Consolidation Non
- Transposition à partir de la clôture de l'exercice 2011

# Possibilités d'amélioration dans le Canton de Saint-Gall

- Bilan: Réserves FS = FE ou FP
- Pas d'amortissement capital de dotation
- Attributions aux préfinancements pas uniquement à partir de l'excédent de revenus
- Pas de «Demandes d'affectation du résultat»
- ....

Hormis cela, le choix est sensé !